Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 051-215104985-20250227-2025_02_27_07-DE

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 février 2025
…….

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 février à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 21 février 2025.

Étaient présents : Mme CABARTIER, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. ADNOT et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : M. AGRAPART, M. GERLOT, Mme BLED, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme LEMAIRE, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA, Mme PICOT, M. LEGLANTIER, M. ODUNCU, et Mme BERNARD. M. AGRAPART, M. GERLOT, Mme BLED, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme LEMAIRE , M . LEGLANTIER , M. ODUNCU, Mme BERNARD, ayant respectivement donné pouvoir à M. THUILLIER, Mme GUERITTE, Mme CHARPENTIER, M . LOUIS, M. HEWAK, Mme DANTON-GALLOT, M. ADNOT, M. BACHELIER et Mme CABARTIER.

En exercice : 27
Présents : 15
Pouvoirs : 9
Pour : 24
Contre :
Abstentions :

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Débat d'orientations budgétaires

SV/N° 2025 - 02 - 27 – 07

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2312-1 et D 2312-3,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2025 présenté par le Maire,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de débattre sur les orientations budgétaires dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après examen en séance privée des commissions,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations budgétaires 2025 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK